

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 21 Mars 2016

Présents : Emmanuel Eloré, Fabrice Coquet, Rozenn Ngassa, Gérard Canto, Catherine Gautier, Arnaud Tropée, Pascale Bréhant, Jean-François Menant, Lénéaig L'Héréec, Laurent Juin, Irène Cloteau, Maxime Poiteaux.

Absents Excusés : Delphine Gamichon

Absents :

Secrétaire de Séance : Lénéaig L'Héréec

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal (séance du 29.02.2016).

1) Budget Communal

➤ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Soubigou, sont approuvés à l'unanimité.

Ils se résument ainsi :

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------|
| Recettes | 668 217.17 E | Recettes | 298 390.35 E |
| Dépenses | 572 025.77 E | Dépenses | 127 196.77 E |
| Excédent | 96 191.40 E | Excédent | 171 193.58 E |

➤ Affectation du Résultat d'Exploitation

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement Affectation à l'excédent reporté 96 191.40 E

➤ Vote du Budget Primitif 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| Recettes | : 757 170.00 E | Recettes | : 360 479.00 E |
| Dépenses | : 757 170.00 E | Dépenses | : 360 479.00 E |

Subvention Budget CCAS

Considérant qu'une subvention est nécessaire à l'équilibre du Budget du CCAS, il est attribué une subvention d'un montant de 3297 E pour l'année 2016 au profit du CCAS.

Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2015 des taxes directes locales :

| | |
|---------------------------|--------|
| - taxe d'habitation | 13.90% |
| - taxe foncière bâtie | 13.82% |
| - taxe foncière non bâtie | 42.60% |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide une variation des taux de **3%**, soit :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| - taux taxe d'habitation | 14.32% |
| - taux taxe foncière bâtie | 14.23% |
| - taux taxe foncière non bâtie | 43.88% |

Investissements

- Cession de l'habitation située 3 rue d'Aubigné au prix de **103 000 E**
- Réhabilitation logement 2 impasse du presbytère : validation - 10 voix pour et 2 abstentions - du devis proposé par l'Entreprise de Peinture DAHIREL Eric (Gahard) d'un montant de 11 965.68 E TTC.

2) Budget Assainissement

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif
Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Soubigou, sont approuvés à l'unanimité.

Ils se résument ainsi :

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| Recettes | 166 398.29 E | Recettes | 198 162.15 E |
| Dépenses | 29 723.19 E | Dépenses | 16 353.19 E |
| Excédent | 136 675.10 E | Excédent | 181 808.96 E |

- Affectation du Résultat d'Exploitation

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|-----------------------|---|---------------------|
| Fonctionnement | Affectation à l'excédent reporté | 100 000.00 E |
| Investissement | Affectation complémentaire en réserves | 36 675.10E |

- Vote du Budget Primitif 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| Recettes | : 162 171.00 E | Recettes | : 418 239.00 E |

Dépenses : 162 171.00 E

Dépenses : 418 239.00 E

Redevance Assainissement du 01.07.2016 au 30.06.2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le tarif de la redevance assainissement pour la période du 01.07.2016 au 30.06.2017, soit :

* Prime fixe 20.00 € par Abonné

* Prix au m3 2.00 € par m3

* Cas Particuliers

- les agriculteurs 25 m3 par personne
- les résidences secondaires 25 m3 par personne
- les cas divers 25 m3 par personne (sous-consommations)

3) Installations classées pour la protection de l'environnement GAEC DES VOSGELINS : Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre de la consultation du public suite à la demande présentée par Mr le Gérant du GAEC des VOSGELINS en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier d'extension d'un élevage laitier implanté en cette commune au lieu-dit «Le Fayet », le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal émet - 10 voix pour et 2 abstentions - **un avis favorable.**

4) Questions Diverses

* Proposition de vendre à la Commune le local Technique situé à Neuville

* Intercommunalité

- Gouvernance : Avis des Communes

- Fusion Pays d'Aubigné - Val d'Ille : propositions d'organisation thématique

* Prochaine Séance le 25 Avril 2016 à 20h30.

Séance levée à 23h00.

